Juin 2019

Réponse d'Uniper à l'appel à contributions de RTE relatif à l'évolution du prix de règlement des écarts

Q1. Parmi les nouvelles propositions, laquelle vous semble la plus adaptée et pourquoi ?

Uniper est favorable à la proposition 1 de RTE consistant à supprimer le coefficient k de la formule de calcul du prix de règlement des écarts.

En effet, le coefficient k est une source majeure d'incertitude pour l'activité de responsable d'équilibre puisque sa valeur définitive n'est connue qu'a posteriori, plusieurs années après. Les responsables d'équilibre voient le coût définitif de leurs écarts varier très fortement a posteriori, au travers d'une facture rectificative dont le montant ne peut pas être anticipé.

Cette incertitude est source de risque, et se traduit directement par une augmentation des premium écarts intégrés dans les offres de fourniture. La suppression du facteur k pourrait, toutes choses égales par ailleurs, faire baisser ces premium de plusieurs c€/MWh, représentant une économie non négligeable pour les consommateurs et notamment les industriels électro-intensifs.

Q3. Dans l'hypothèse d'une suppression du k, quel type de mécanisme garantissant la neutralité financière du GRT privilégieriez-vous ?

Uniper privilégie un mécanisme simple et lisible pour garantir la neutralité financière du GRT, afin d'éviter de reproduire les écueils mentionnés à la question 1.

Une couverture par le TURPE permet d'atteindre ces objectifs et a donc notre préférence.